Professionnels de la santé

Objet du prêt

Le programme Strive pour les professionnels de la santé est conçu pour soutenir la qualification de prêt hypothécaire des nouveaux professionnels qui n'ont pas encore établi un historique de revenus dans leur domaine respectif.

Les praticiens admissibles comprennent

Les médecins, vétérinaires, optométristes, chiropraticiens, physiothérapeutes et dentistes qui terminent actuellement leurs études, leur internat ou leur résidence ainsi que les personnes qui ont obtenu leur diplôme au cours des 24 derniers mois.

Produit – Assuré uniquement

Achats et transferts
Primes d'assurance standard exigées
Résidence occupée par le propriétaire uniquement, un ou deux logements

Ratio prêt-valeur (RPV) maximum

95 %

Amortissement

Maximum 30 ans

Montant du prêt

95 % pour les premiers 500 000 $

90 % pour les montants restants supérieurs à 500 000 $

Mise de fonds

Minimum 5 %

Peut provenir de l'épargne, d'un don ou de fonds empruntés

Taux admissible

Doit se qualifier sur la base **du plus élevé** du taux inscrit au contrat plus (+) 2 % **ou** du taux de référence à 5 ans de la Banque du Canada

Les exigences standard de l'ABD et de l'ATD doivent être satisfaites

Exigences en matière de crédit

Cote Beacon minimum de 700 recommandée pour tous les demandeurs

Les profils de crédit doivent refléter un minimum de deux transactions sur plus de 24 mois

Revenu minimum nécessaire*

Première et deuxième année internes/fellows	180 000 $ par an
Troisième année ou plus	215 000 $ par an
Spécialités médicales	275 000 $ par an
Dentiste	185 000 $ par an
Vétérinaire	180 000 $ par an
Optométriste, Chiropracticien et Physiothérapeute	100 000 $ par an

Documents exigés

Attestation de revenu standard requise par les lignes directrices pour justifier le revenu réel de l'emprunteur

Confirmation des revenus actuels
p. ex., contrat, permis d'exploitation, virements de l'autorité provinciale de santé au compte

Confirmation de l'enregistrement, de l'inscription ou des constructions achevées

Primes d'assurance prêt hypothécaire

Prêts soumis aux primes d'assurance hypothécaire standard.

**Les revenus prévus sont établis annuellement sur la base des données disponibles dans le secteur. Ces revenus prévus peuvent être modifiés à tout moment par Strive. Le revenu prévisionnel ci-dessus ne peut être utilisé que si le revenu actuel du demandeur est inférieur au revenu prévu. Les directives de souscription standard ainsi que l'approbation de l'assureur doivent être obtenues pour étayer la demande.*